

Compte-rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2021

Présents		
Nicole BOUVIER Dominique BÉCU Anne PÉPIN	Christophe RUSPINI Natacha HÉRON	Joël TRUCHET Estelle FERLIN
Excusés		Pouvoirs
Alain VIOUX Sylvie PLOTTIER Jean-Louis LORANS Amandine REVET	Aurélia MILETTO Thierry LANDAZ Georges PEREIRA Andgel BOISSON	Thierry LANDAZ à Nicole BOUVIER Jean-Louis LORANS à Nicole BOUVIER Aurélia MILETTO à Joël TRUCHET Andgel BOISSON à Christophe RUSPINI
En raison de l'état d'urgence sanitaire		Secrétaire de séance
Le quorum est fixé à 5 Chaque membre présent peut être porteur de 2 pouvoirs		Anne PÉPIN

Le conseil adresse ses pensées amicales à Sylvie PLOTTIER qui vient de perdre sa maman.

I - TRAVAUX

I-1 – Choix des entreprises pour les travaux de la rénovation de l'église

Les 11 réponses déposées ont été consultées et analysées.

Lot	Intitulé	Reçues	« Mieux disante »	Montant HT
1	Peinture	4	AMARA	88 130 €
2	Plancher, menuiserie bois	3	LIGNUM INNOVATIS	75 698 €
3	Électricité courant faible	2	MD ELEC	50 000 €
4	Couverture, zinguerie	2	RENAULT CHARPENTE	4 260 €
Le montant total H.T. de ces 4 offres est inférieur de 10 000€ à l'estimation totale				218 088 €

A l'unanimité le conseil retient les 4 offres « mieux disantes » et charge Mme le Maire de signer les documents afférents à ce marché et de la bonne exécution de ces travaux.

I-2) Avenant n°1 pour les travaux de maîtrise d'œuvre de rénovation de l'église

Dans le contrat initial les honoraires de l'architecte et de son équipe sont fixés à 15 % du montant des travaux H.T. Or l'estimation initiale est passée de 150 000 € H.T. 218 000 € H.T. Il convient donc de prendre un avenant n°1 de 10 200 € H.T au contrat d'honoraires de l'équipe d'architecte qui se chiffrent maintenant à 32 700 € H.T Ce nouveau montant total étant supérieur aux 30 000 € H.T fixés dans la délibération n°20/2020 du 08 juin 2020 donnant délégation à Mme le Maire par le conseil municipal pour signer tout marché et avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget, il convient donc de redélibérer.

A l'unanimité le conseil approuve l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre portant le nouveau montant des honoraires à 32 700 € H.T et charge Mme le Maire de signer tous les documents afférents à ce marché.

I-3) Maison médicale

Les missions / études complémentaires (relevé de géomètre, repérage amiante avant travaux, sondages géotechniques,) sont en cours voire terminées pour certaines.

Une première réunion avec l'architecte a eu lieu le 09 décembre. Un nouveau planning a été reçu ce jour. Les travaux pourraient débuter fin 2022 et devraient durer entre 10 et 12 mois. Afin de pouvoir avancer dans sa prestation, une rencontre avec les praticiens qui exerceront dans la maison médicale doit être organisée dans les meilleurs délais.

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider la commune à financer ces travaux : Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture...

A l'unanimité le conseil approuve les travaux de rénovation et d'extension de la maison médicale estimés à 1 100 000 € H.T, sollicite auprès de tous les organismes financeurs des subventions les plus élevées possible pour aider la commune à financer ces travaux, sollicite de tous les organismes financeurs une dérogation pour débuter les travaux avant notification leur décision et autorise Mme le Maire à entreprendre les démarches et signer tous les documents afférents à ces travaux.

II - CIRCULATION

II -1) Comptages sur la traversée de Bourgneuf : Les comptages prévus ont été réalisés à Cottier du 05 au 11 novembre (7 jours) sur la même période qu'en 2008, avant les travaux de sécurisation de la traversée de Bourgneuf. Les résultats sont surprenants.

	Sens Aiton / Bourgneuf (A/B)		
	2008	2021	<i>Commentaires</i>
Nombre total de véhicules	8389	8452	63 véhicules de plus en 2021 sur 7 jours
Nb autos par jour	1094	1141	47 véhicules légers par jour en plus en 2021
Nb Poids lourds/Jour	105	66	39 Poids lourds en moins par jour en 2021
Nb moyen véhicules/jour	1199	1207	8 véhicules de plus par jour en 2021
+ de 70 Km/h en 7 jours	2200 (26%)	167 (2%)	2 % Notons 6 véhicules à + de 90 Km/h
Respect des 50 Km/h	2937 (35%)	5 240 (62%)	62% à 50 Km/h Tendence à freiner en entrant

	Sens Bourgneuf / Aiton (B/A)		
	2008	2021	<i>Commentaires</i>
Nombre total de véhicules	9116	9040	76 véhicules en moins en 2021
Nb autos par jour	1207	1196	11 véhicules légers par jour de moins en 2021
Nb Poids lourds/Jour	96	96	Nombre identique de Poids Lourds
Nb moyen véhicules/jour	1303	1292	11 véhicules en moins en 2021
+ de 70 Km/h en 7 jours	4077 (44%)	415 (4%)	4% Notons 17 véhicules à + de 90 Km/h
Respect des 50 Km/h	7294 (20%)	3887 (43%)	43% respectent 50 Km/h mais accélération en sortant

Principales conclusions

- Le trafic journalier est sensiblement identique pour les véhicules légers, à peine 9 véhicules en moins pour les 2 sens.
- Les moyennes des vitesses enregistrées se situent autour de 50 Km/h
- Pour les poids lourds, le trafic est identique en sortant et en net baisse dans le sens entrant.
- Les vitesses sont en baisse de 10 Km/h environ, dans les 2 sens de circulation, tant pour les VL que pour les PL.
- Les vitesses enregistrées sont plus élevées dans le sens sortant (B/A) que dans le sens entrant : à Cottier (lieu du comptage), les véhicules roulent nettement moins vite en entrant (B/A) car 85% sont à moins de 58 Km/h alors qu'au contraire la tendance est à accélérer en sortie (sens B/A) avec 85% des usagers roulent à moins de 64 Km/h.
- Les équipements de 2012 ont produit leur effet : la moitié des conducteurs respectent au moins la limitation de 50 Km/h alors qu'en 2008 ils n'étaient que 30 % environ.
- Les grands excès de vitesse ont nettement diminué, passant de 26% à 2% dans le sens entrant (A/B) et de 44% à 4% dans le sens sortant (B/A)
- Les forts excès de vitesse (plus de 70 Km/h) se situent entre 6h et 10h du matin.

II -2) Rencontre avec les Conseillers Départementaux

Nous remercions Mme Christiane BRUNET et M. Olivier THÉVENET d'être venus en Mairie échanger avec nous, entre-autre autour de cette question de la circulation.

Concernant la Chaussée à Voie Centrale, nos élus accueillent plutôt favorablement cette expérimentation et nous soutiendront dans nos investissements dans les limites du possible.

Interrogés également sur la « piste » entre Barouchat et Montgilbert, un financement de la réfection est possible car celle-ci est incluse dans la voie cyclable V67 prévue pour permettre aux cyclistes de relier en toute sécurité la haute Maurienne à la Combe de Savoie.

FINANCES

Décision modificative d'ajustements de crédits

Afin de rémunérer l'agent technique remplaçant, à l'unanimité le conseil accepte d'augmenter l'article budgétaire « personnel non titulaire » et les recettes de fonctionnement, des 3 200€ correspondant aux indemnités journalières d'arrêt-maladie de notre agent, que nous encaisserons prochainement grâce à notre assurance statutaire.

Il est également accepté à l'unanimité, afin de pouvoir payer au début de l'année 2022 les dépenses d'investissement dont les crédits ont été engagés en 2021, de diminuer les crédits

de l'opération « maison médicale » de 100 000 €, d'augmenter les crédits de l'opération « travaux de l'église » de 80 000 € et d'augmenter les crédits du chapitre 21 de 20 000 € sur le compte 2152 (financement de nouveaux WC publics, de panneaux de voirie...).

NEIGE ET DÉNEIGEMENT

Le 10 Janvier Bourgneuf a reçu une inhabituelle et importante couche de neige dans un contexte particulier : notre agent titulaire de retour à mi-temps, la veille d'un week-end, avec l'agriculteur sollicité pour déneiger aussi la commune voisine en peine (et c'est bien normal d'être solidaires dans cette situation), et d'une telle abondance qu'il a été nécessaire d'effectuer 3 passages de suite, peu d'habitants ayant anticipé sur la signature de la convention, le gel dès le lendemain rendant impossible la reprise dans certaines zones...

Il convient de préciser que la commune fait son possible cependant :

- ♦ Le déneigement est réalisé en fonction de priorités : circulation des cars scolaires, voiries communales, parking des commerces de première nécessité...
- ♦ Le Code Général des Collectivités Territoriale prévoit le déneigement des trottoirs par les riverains des voies publiques, devant leur habitation. Bourgneuf contrairement à certaines voisines, ne l'applique pas et n'a pas confirmé cela par un arrêté, mais nous comptons sur la compréhension de tous pour que nous puissions tous continuer de faire au mieux.
- ♦ La convention de déneigement (50€), qui peut être signée avec les particuliers ne permet qu'un **déneigement sommaire** (neige poussée « en tas » de côté), en fin de service (lendemain), permettant d'accéder à son habitation ou sa propriété.

Nous remercions tous ceux qui ont été patients, ceux qui ont pris leur pelle, ceux qui ont été compréhensifs et courtois avec la mairie, et celle qui a patienté 1 jour entier pour être déneigée.

QUESTIONS DIVERSES

Chapelle : Actuellement, la commune possède la Chapelle de la Croix mais aucun terrain attenant. Le propriétaire riverain accepterait de vendre une partie du terrain contigu.

A l'unanimité le conseil se prononce favorablement sur cette acquisition. Un géomètre sera sollicité afin de réaliser un document d'arpentage ainsi qu'un plan de bornage.

Restaurant « Chez Laurette » : A l'unanimité le conseil accepte l'installation d'un food-truck (camion restaurant) par les gérants du restaurant « Chez Laurette » sur la place de l'église, dans l'attente d'une reconstruction et afin de pouvoir continuer leur activité économique.

Colis des aînés : Les colis du CIAS (personnes de plus de 75 ans) sont arrivés. Ils seront distribués dans les prochains jours.

Compte-tenu du contexte sanitaire, et comme l'année dernière, le conseil décide de ne pas organiser de repas des aînés, mais de confectionner un colis à base de produits locaux pour toutes les personnes de plus de 60 ans.